MOOC Brevet

L'ESSENTIEL À RETENIR



Vie du brevet

Le brevet est un **titre de propriété industrielle** qui fait partie des actifs des entreprises, il peut donc être **loué ou vendu** et ainsi générer de nouveaux bénéfices.

Par exemple lors d'un apport en société, une cession, une licence ou une fusion le brevet change de propriétaire et une inscription doit alors être réalisée dans le registre des brevets.



Pour les brevets français, cette démarche se fait en ligne sur le site de l'INPI





Un registre similaire existe pour **les brevets européens** et dans tous les offices de propriété intellectuelle du monde.



Maintien en vigueur du brevet

Pour maintenir un brevet actif, des annuités doivent être payées au plus tard le dernier jour du mois anniversaire du dépôt de la demande.

Si cela n'est pas fait, la protection disparait et le contenu de l'invention **tombe dans le domaine public**, quiconque peut alors reproduire l'invention sans être inquiété.

Même une fois acquis, le brevet est un actif dont il faut régulièrement gérer en temps et en heure les différents évènements, sans oublier d'en garder une trace grâce aux inscriptions auprès de l'INPI.

